

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**



**N° 2**

**Objet : Communication sur les décisions prises en matière de commercialisation du lotissement à vocation économique de Souspesse à Saint-Martin-de-Seignanx**

Le 14 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Eva BELIN
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

**Représentant la Communauté de communes du Seignanx :**

- . Mme Isabelle DUFAU
- . Mme Nadine DURU
- . Mme Laurence GUTIERREZ
- . Mme Isabelle NOGARO
- . M. Pierre PASQUIER

Avait donné procuration :

- . M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie PEDUCASSE

Etaient excusés :

- . Mme Sylvie BERGEROO
- . Mme Rachel DURQUETY
- . M. Olivier MARTINEZ
- . M. Gilles PEYNOCHE

Etaient également présents :

- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'opérations
- . Pour le Conseil départemental :
  - . M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle « Attractivité »
  - . M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



### **Le Comité Syndical,**

VU la convention de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de Souspesse à Saint-Martin-de-Seignanx conclue le 21 mars 2011 entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour une durée de 10 ans, ensemble les avenants n° 1 en date du 20 octobre 2020 et n° 2 du 15 décembre 2021,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du traité de concession susvisé, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

### **D E C I D E :**

- de prendre acte de la communication de la décision suivante prise par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu de la concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de Souspesse à Saint-Martin-de-Seignanx :
  - **Vente au profit de la SCI GELE dont le siège social est situé à Biarritz, rue de Mérim, Lot 2 « Les Jardins de Silhouette », selon les caractéristiques suivantes :**
    - Cession de deux terrains cadastrés section L n° 2020 et 2022 d'une surface totale de 4 176 m<sup>2</sup>
    - Acquisition foncière en vue de la construction d'un bâtiment industriel frigorifique avec une zone de stockage et une partie administrative (bureaux)
    - Prix de vente : 60 € HT/m<sup>2</sup>
    - Décision du Président en date du 29 novembre 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON